



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarante-huitième session

Xi'an, Chine, 14-18 mars 2016

EMPLOIS ET NIVEAUX D'EMPLOI DE L'EXTRAIT DE PAPRIKA (SIN 160C (II))

(Réponses à la lettre circulaire CL 2015/9-FA Partie C, point 8 de l'IACM et NACTOL

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PRODUCTEURS DE COLORANTS (IACM)

L'Association internationale de producteurs de colorants (IACM) a requis des informations de ses membres sur l'emploi de l'extrait du paprika en tant qu'additif colorant, SIN 160c (ii) dans les aliments et les boissons aux États-unis. Une compilation des données reçues par trois sociétés membres sont jointes pour votre examen.

Des niveaux d'emploi des extraits ou différentes intensités de couleur (unités de couleur (UC) ont été normalisés à UC=100,000 ou 7.2% de caroténoïdes. Les données soumises sont exprimées en unités de mg/kg ou mg/l (ppm) de caroténoïdes totaux dans l'aliment comme répertoriées dans l'indexe. Des notes pertinentes à des applications particulières sont indiquées du côté droit de l'ensemble des données (colonne H).

Entreprise / nom de l'organisation:

IACM données compilées pour les USA

Catégories de la NGAA dans lesquelles l'emploi d'un ou plusieurs colorants est justifié.		Paprika SIN160c (ii) Niveaux d'emploi*			
N° de catégories d'aliments	Titre	Bas**	Normal	Max	Notes
01.1.2.	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex., lait chocolaté, cacao, « eggnog », yogourt à boire, boissons à base de lactosérum)	1	7	14	
01.3.2.	Succédanés de lait ou crème pour le café ou le thé				
01.4.4.	Crème- Produits similaires	0,5***	1	4	
01.5.2.	Lait et crème en poudre, produits similaires	0,5	1	4	
01.6.1.	Fromages non affinés	1	7	14	
01.6.2.	Fromage affiné	1	7	14	
01.6.2.1	Fromage affiné, y compris la croûte	1	7	14	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné:				
01.6.2.3	Fromage râpé (pour reconstitution; par. exemple, pour sauces au fromage)	4	148	576	La poudre de fromage est diluée dans le produit final prêt à consommer.
01.6.4.	Fromages fondus	0,5	13	49	
01.6.4.1	Fromage fondu nature				
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	0,5	1	4	
01.6.5.	fromage, produits similaires	0,5	13	49	
01.7	Desserts lactés (par ex., entremets, yogourts aux fruits ou	12	24	49	

	aromatisés)				
02.1.3.	Suif, huiles de poisson et autres graisses animales				
02.2.1.	Émulsions contenant au moins 80% de graisse	0,5	1	4	
02.2.1.1	Beurre et beurre concentré				
02.2.1.2	Margarine et produits similaires				
02.2.1.3	Mélanges de margarine et de beurre				
02.2.2.	Émulsions contenant au moins 80% de graisse	0,5	1	4	
02.3	Émulsions de matières grasses, principalement du type huile dans eau, y compris les produits et les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions de matières grasses	1	7	14	
02.4	Desserts à base de matière grasse (sauf les desserts lactés de la catégorie 01.7)	1	7	14	
03.0	Glaces de consommation y compris sorbets	1	7	14	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface				
04.1.2.2	Fruits secs				
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, en saumure ou à l'huile				
04.1.2.4	Fruits en boîte ou en bocaux (pasteurisés)				
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1	5	11	Pour des tartinades à l'orange, un petit segment du marché
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») autres que ceux de la catégorie 04.1.2.5	1	5	11	
04.1.2.7	Fruits confits	1	5	11	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, y compris les pulpes, les purées, les nappages à base de fruits et le lait de coco	1	5	11	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, y compris les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1	5	11	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés				
04.1.2.11	Fourrages à base de fruit utilisés en pâtisserie	1	5	11	
04.1.2.12	Fruits cuits				
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines				
04.2.2.2	Légumes séchés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines				
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloe vera), algues marines.	1	7	14	
04.2.2.4	Légumes en boîte ou en bocaux (pasteurisés) ou pasteurisés sous pression (y compris champignons,	1	7	14	

	racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines				
04.2.2.5	Purées et pâtes à tartiner à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1	7	14	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	1	7	14	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté de la catégorie d'aliments 12.10.	1	7	14	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), et algues marines				
05.1.2.	Préparations à base de cacao (sirops)				
05.1.3.	Pâtes à tartiner à base de cacao (y compris celles pour pâtisseries)				
05.1.4.	Produits à base de cacao et de chocolat				
05.1.5.	Produits d'imitation du chocolat et succédanés du chocolat	1	7	14	
05.2	Confiseries autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, y compris confiseries dures et tendres, nougats, etc.				
05.2.1.	Confiseries dures	1	7	14	
05.2.2.	Confiseries tendres	1	11	72	
05.2.3.	Nougats et pâtes d'amande				
05.3	Chewing-gum	0,5	38	144	La majorité des colorants reste avec la matrice de gomme et n'est pas ingérée.
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1	7	29	
06.3	Céréales pour petit-déjeuner, y compris les flocons d'avoine	4	36	72	
06.4.3.	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	4	36	72	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par exemple, gâteaux de riz, pudding au tapioca)	12	24	49	
06,6	Pâtes à frire (par ex., pour chapelure et enrobage de poisson ou volaille)	0,5	11	36	
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, y compris les gâteaux de riz (type oriental uniquement)	1	7	14	

06.8	Produits à base de soja (à l'exclusion des épices et condiments à base de soja de la catégorie 12.10)				
07.1.2.	Crackers (à l'exclusion des crackers sucrés)	0,5	25	72	
07.1.4.	Produits apparentés au pain, y compris farces à base de pain et chapelures	0,5	25	72	
07.2	Produits de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés) et préparations	4	36	72	
07.2.1.	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	4	36	72	
07.2.2.	Autres produits de boulangerie fine (tels que doughnuts, brioches, scones et muffins, etc.)	4	36	72	
07.2.3.	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	5	72	144	Les préparations et les poudres sont diluées dans le produit final prêt à consommer.
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier compris				
08.1.1.	Viande fraîche, volaille et gibier compris, en pièces entières ou en morceaux				
08.1.2.	Viande fraîche, volaille et gibier compris coupée fin ou hachée				
08,2	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux,	1	36	72	
08.2.1.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux non cuite				
08.2.1.1	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) non traités thermiquement, en pièces entières ou en morceaux				
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) et séchée en pièce entières ou en morceaux	1	7	14	
08.2.1.3	Viande, volaille et gibier compris, fermentée, transformée, en pièces entières ou en morceaux non cuite				
08.2.2.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux, traitée thermiquement	1	7	14	
08.2.3.	Viande, volaille et gibier compris, traitée thermiquement en pièces entières ou en morceaux				
08,3	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée				
08.3.1.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée non traitée thermiquement	0,5	14	58	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée), non traités thermiquement.	0,5	14	58	
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) et séchée) non traité thermiquement	0,5	11	58	
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier compris, fermentée, transformée, coupée fin ou hachée non traitée thermiquement	0,5	14	58	
08.3.2.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée	0,5	25	72	

	traitée thermiquement				
08.3.3.	Viande, volaille et gibier compris, congelée				
08,4	Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisse)	1	7	14	
09,1	Poisson et produits de la pêche frais, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.1.1.	Poisson frais				
09.1.2.	mollusques, crustacés et échinodermes frais				
09,2	Poisson et produits de la pêche transformés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.1.	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.2.	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche enrobés de pâte à frire, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	Taux d'utilisation pour la chapelure
09.2.3.	Produits de la pêche hachés et en pâte, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	Taux d'utilisation pour la chapelure
09.2.4.	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	1	7	14	
09.2.4.2	mollusques, crustacés et échinodermes cuits	1	7	14	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	
09.2.5.	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	
09,3	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, y compris les mollusques, les crustacés et les échinodermes				
09.3.1.	Poisson et produits de la pêche, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, en marinade et/ou en gelée				
09.3.2.	Poisson et produits de la pêche, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure				
09.3.3.	Succédanés de saumon, caviar et autres produits à base d'œufs de poisson	1	7	14	
09.3.4.	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, autres que ceux des catégories 09.3.1 à 09.3.3	1	7	14	
09,4	Poisson et produits de la pêche, en conserve, y compris fermentés ou en boîte, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	1	7	14	
10,1	Œufs frais				

10.2	Produits à base d'œufs	1	7	14	
10.2.1.	Produits à base d'œufs liquides	1	7	14	
10.2.2.	Produits à base d'œufs, surgelés	1	7	14	
10.2.3.	Produits à base d'œufs, séchés et/ou coagulés à chaud				
10.3	Œufs en conserve, y compris ceux conservés en base alcaline, salés et en boîte				
10,4	Desserts à base d'œufs (par ex., flans).	5	11	22	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, tels que molasses, autres que les produits de la catégorie 11.1.3				
11.4	Autres sucres et sirops (par exemple, xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)				
12.2.2.	Assaisonnements et condiments	1	5	72	
12,3	Vinaigres	1	7	14	
12,4	Moutardes	1	7	14	
12,5	Potages et bouillons	0,5	5	14	
12.5.1.	Potages et bouillons prêts à consommer, y compris en boîte, en bouteille et congelés	0,5	5	14	
12.5.2.	Préparations pour potages et bouillons	0,5	7	22	
12.6	Sauces et produits similaires	0,5	7	22	
12.6.1.	Sauces émulsionnées (par ex. mayonnaise, sauces pour salades)	5	11	22	
12.6.2.	Sauces non émulsionnées (par ex. ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	0.5	6	22	
12.6.3.	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	0.5	6	22	
12.6.4.	Sauce claire (par ex. sauce de poisson)	1	7	14	
12.7	Salades (par exemple, salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner (sauf les pâtes à tartiner à base de cacao et/ou noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	5	11	22	
12.9	Produits à base de protéine				
12.9.1.	Pâte de soja fermenté	1	7	14	
12.9.1.1	Boisson au soja	1	7	14	
12.9.1.2	Film de boissons à base de soja	1	7	14	
12.9.1.3	Autres produits protéiques à base de soja (y compris sauce de soja non fermenté)	1	7	14	
12.9.2.	Caillé de soja frais (tofu)				
12.9.3.	Caillé de soja semi déshydraté				
12.9.3.1	Caillé de soja semi déshydraté en sauce cuite épaisse				
12.9.3.2	Caillé de soja semi déshydraté frit				
12.9.3.3	Caillé de soja semi déshydraté, autre que les catégories 12.9.3.1 et 12.9.3.2				
12.9.4.	Caillé de soja déshydraté (kori tofu)				
12.9.5.	Autres produits protéiques	1	7	14	
12,10	Produits à base de soja fermenté				
12.10.1.	Sojas fermentés (par exemple, natto)				

12.10.2.	Caillé de soja fermenté (fromage de soja)	1	7	14	
12.10.3.	Pâte de soja fermenté (par exemple, miso)				
12.10.4.	Sauce de soja fermenté				
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exclusion de produits de la catégorie d'aliments 13.1)				
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants et réduction de poids				
13.5	Aliments diététiques (tels que: aliments de complément à usage diététique) autres que ceux des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6				
13.6	Suppléments alimentaires				
14.1.4.	Boissons aromatisée à base d'eau, y compris les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1	7	14	
14.1.4.1	Boissons aromatisées à base d'eau, gazeuses	1	7	14	
14.1.4.2	Boissons aromatisées à base d'eau, non gazeuses, y compris punches et poudres du type Kool-aid	1	7	14	
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour la préparation de boissons à base aromatisée d'eau	4	36	72	
14.1.5.	Café et succédanés, thés, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales ou de grains, à l'exclusion du cacao	1	7	14	
14.2.1.	Bière et boissons maltées				
14.2.2.	Cidre et poiré	1	1	4	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels				
14.2.4.	Vins (de produit autre que le raisin)	1	1	4	
14.2.6.	Spiritueux titrant plus de 15 pour cent d'alcool				
14.2.7.	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex., bière, vins et spiritueux du type boisson rafraîchissante, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	1	1	4	
15.0	Amuse-gueule prêts à consommer	5	11	22	
15.1	Amuse-gueule à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extrait de racines, tubercules, légumes secs et légumineuses)	0,5	6	22	
15.2	Fruits à coque transformés, y compris fruits à coque enrobés, seuls ou en mélange (avec, par exemple, des fruits secs)	0,5	6	22	
15.3	Amuse-gueule à base de poisson	5	11	22	
16.0	Aliments composites- aliments qui ne pouvaient être placés dans les catégories 01-15.				

Notes

Les niveaux d'emploi sont exprimés en tant que mg/kg or mg/l (ppm) de caroténoïdes totaux avec tous les

extraits standardisés à 100,000 unités de colorants (= 7,2 caroténoïdes totaux)

** Pour chaque catégorie d'aliments, la valeur faible est le minimum de toutes les valeurs basses soumises; la valeur normale est la moyenne de toutes les valeurs normales soumises; la valeur maximale est le maximum de toutes les valeurs soumises. Les cellules vides indiquent qu'aucune donnée n'a été soumise pour la catégorie.

*** Données <0.5 mg/kg ou mg/l sont indiquées comme 0.5; données >0.5 mg/kg ou mg/l sont arrondies à 1 mg/kg ou mg/l; toutes les autres valeurs sont arrondies à l'entier le plus proche.

ASSOCIATION DES COLORANTS ALIMENTAIRES NATURELS (NATCOL)

La NATCOL apprécie l'opportunité qui lui est offerte de fournir des observations et des propositions pour un emploi et des niveaux d'emploi pour l'extrait de paprika (SIN 160c (i)), para 29 pour introduction dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA selon la lettre circulaire CL 2015/09-FA. NATCOL - l'Association des colorants alimentaires naturels - est un organisme international agissant au nom de l'industrie des colorants alimentaires naturels. NATCOL offre l'expertise sur les colorants naturels en ce qui concerne leurs propriétés, leur emploi et statut réglementaire. NATCOL est une organisation sans but lucratif.

En particulier, NATCOL souhaite émettre une observation sur l'erreur de la lettre circulaire CL 2015/9-FA et souligner que les extraits de Paprika sont désignés par SIN 160c(ii) et non pas SIN 160c(i) comme spécifié. Par conséquent, veuillez noter que NATCOL fournit des données pour l'extrait de paprika SIN 160c (ii) et non pas SIN 160c (i).

Observations générales

NATCOL approuve sans réserve l'élaboration de propositions pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires pour les extraits de paprika dans les tableaux 1 et 2 de la norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA). En ce qui concerne les propositions et l'information sur les limites maximales et les besoins technologiques pour les **extraits de Paprika**, nous reconnaissons l'importance de ce travail puisque celui-ci est étroitement rattaché à la DJA allouée par le JECFA à l'extrait de paprika (79^{ème} JECFA Juin 2014). NATCOL aimerait offrir son expertise sur les colorants naturels en ce qui concerne leur justification technologique sur l'emploi actuel ainsi que sur les opportunités et les développements futurs.

La justification technologique pour l'emploi d'un additif dans une catégorie d'aliments (par ex. l'ajout d'un colorant à une denrée alimentaire ou la restauration du colorant d'une denrée alimentaire, sans induire en erreur le consommateur) est rattachée à l'attrait des denrées alimentaires dans cette catégorie. Si, l'on estime qu'il est acceptable d'ajouter un colorant à une catégorie d'aliments, le choix d'un additif colorant et son dosage dépend de différents facteurs tels que: la couleur nécessaire, la couleur de la denrée alimentaire en elle-même, l'état physique de la denrée alimentaire, les auxiliaires ainsi que les solvants de l'additif colorant.

Observations spécifiques sur les dispositions pour les extraits de paprika

Les données de la NATCOL couvre l'Union européenne, les pays européens qui n'appartiennent pas à l'Union européenne y compris la Turquie, le Moyen-Orient, l'Australie, la Nouvelle Zélande, des parties de l'Amérique du Sud et les USA. Les niveaux d'emploi de l'extrait de paprika sont indiqués en mg/kg ou mg/l exprimés en tant que caroténoïdes totaux (en utilisant le facteur de conversion de 100,000 unités de colorant = 7.2% caroténoïdes totaux).

Les valeurs de concentration qui se rapportent au colorant alimentaire utilisent uniquement et ne comprennent pas l'emploi du paprika ou des extraits de paprika ou oléorésines en tant qu'arômes ou ingrédients. Les données sont fournies pour un usage faible, normal et maximum correspondant à différentes nuances de colorants. Un usage faible correspond à des teintes de couleurs pales. Des niveaux d'emploi normaux correspondent à la majorité des applications qui font partie du milieu de gamme des nuances de couleurs. Des limites maximales d'emploi correspondent à une couleur rouge foncée qui seraient rarement requises.

NATCOL essaiera maintenant de clarifier ces remarques eu égard aux données soumises.

Catégories alimentaires avec des niveaux d'emploi élevés et une coloration de rouge foncé:

Spécifiquement, il y a un certain nombre de catégories alimentaires au sein de la NGAA qui en elles-mêmes ne sont pas des produits alimentaires finaux consommés par le consommateur et qui soit sont reconstituées ou constituent en addition avec d'autres composants une catégorie d'aliments plus complexe. Tandis que la NATCOL donne les niveaux d'emploi actuels d'extrait de paprika reportés en mg/kg or mg/l exprimé en tant que caroténoïdes totaux, dans la fabrication de ces catégories, les facteurs de dilution appropriés et / ou facteurs de reconstitution doivent être pris en compte dans le calcul de l'exposition.

NATCOL - Niveaux d'emploi de l'extrait de paprika de la NGAA**Niveau d'emploi de la NGAA**

mg/kg ou mg/l

Catégories de la NGAA dans lesquelles l'emploi d'un ou plusieurs colorants est justifié		Paprika SIN160c (ii) niveaux d'emploi *			
N°	Titre	bas	normal	Maximum	Notes
01.1.2.	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex., lait chocolaté, cacao, « eggnog », yogourt à boire, boissons à base de lactosérum)	1	5	30	
01.3.2.	Succédanés de lait ou crème pour le café ou le thé	3	14	35	
01.4.4.	Crème- Produits similaires	3	14	35	
01.5.2.	Lait et crème en poudre, produits similaires	3	14	35	
01.6.1.	Fromages non affinés	3	13	30	
01.6.2.	Fromage affiné	3	13	30	
01.6.2.1	Fromage affiné, y compris la croûte	3	13	30	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné:	3	13	30	
01.6.2.3	Fromage râpé (pour reconstitution; par exemple, pour sauces au fromage)	3	20	50	
01.6.4.	Fromages fondus	1	10	65	
01.6.4.1	Fromage fondu nature	2	5	20	
01.6.4.2	Fromages transformé aromatisé, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	4	35	100	
01.6.5.	fromage, produits similaires	2	5	20	
01.7	Desserts lactés (par ex., entremets, yogourts aux fruits ou aromatisés)	2	12	35	
02.1.3.	Suif, huiles de poisson et autres graisses animales				
02.2.1.	Émulsions contenant au moins 80% de graisse				
02.2.1.1	Beurre et beurre concentré				
02.2.1.2	Margarine et produits similaires				
02.2.1.3	Mélanges de margarine et de beurre				
02.2.2.	Émulsions contenant au moins 80% de graisse				
02.3	Émulsions de matières grasses, principalement du type huile dans eau, y compris les produits et les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions de matières grasses				
02.4	Desserts à base de matière grasse (sauf les desserts lactés de la catégorie 01.7)	1	11	50	
03.0	Glaces de consommation y compris sorbets	1	16	50	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface				
04.1.2.2	Fruits secs	2	7	45	
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, en saumure ou à l'huile	2	7	45	
04.1.2.4	Fruits en boîte ou en bocaux (pasteurisés)	2	7	45	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	2	7	50	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») autres que ceux de la catégorie 04.1.2.5	2	7	50	
04.1.2.7	Fruits confits	2	10	50	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, y compris	2	10	50	

	les pulpes, les purées, les nappages à base de fruits et le lait de coco				
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, y compris les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1	11	50	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	2	7	45	
04.1.2.11	Fourrages à base de fruit utilisés en pâtisserie	2	7	45	
04.1.2.12	Fruits cuits				
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines				
04.2.2.2	Légumes séchés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines	2	7	45	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloe vera), algues marines.	2	7	45	
04.2.2.4	Légumes en boîte ou en bocaux (pasteurisés) ou pasteurisés sous pression (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	2	7	45	
04.2.2.5	Purées et pâtes à tartiner à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	2	7	50	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	2	10	50	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté de la catégorie d'aliments 12.10.	2	7	45	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), et algues marines	2	7	45	
05.1.2.	Préparations à base de cacao (sirops)	5	40	92	
05.1.3.	Pâtes à tartiner à base de cacao (y compris celles pour pâtisseries)	5	40	92	
05.1.4.	Produits à base de cacao et de chocolat	5	40	92	
05.1.5.	Produits d'imitation du chocolat et succédanés du chocolat	5	40	92	
05.2	Confiseries autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, y compris confiseries dures et	1,4	40	92	

	tendres, nougats, etc.				
05.2.1.	Confiseries dures	1,4	40	92	
05.2.2.	Confiseries tendres	1,4	40	92	
05.2.3.	Nougats et pâtes d'amande	1,4	40	92	
05.3	Chewing-gum gum	4	18	60	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	5	48	265	
06.3	Céréales pour petit-déjeuner, y compris les flocons d'avoine	20	60	100	
06.4.3.	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1,2	50	100	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par exemple, gâteaux de riz, pudding au tapioca)	1	14	50	
06,6	Pâtes à frire (par ex., pour chapelure et enrobage de poisson ou volaille)	5	40	100	
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, y compris les gâteaux de riz (type oriental uniquement)				
06.8	Produits à base de soja (à l'exclusion des épices et condiments à base de soja de la catégorie 12.10)				
07.1.2.	Crackers (à l'exclusion des crackers sucrés)	2	39	90	
07.1.4.	Produits apparentés au pain, y compris farces à base de pain et chapelures	5	40	100	
07.2	Produits de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés) et préparations	2	39	90	
07.2.1.	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	2	39	90	
07.2.2.	Autres produits de boulangerie fine (tels que doughnuts, brioches, scones et muffins, etc.)	2	39	90	
07.2.3.	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	2	39	90	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier compris				
08.1.1.	Viande fraîche, volaille et gibier compris, en pièces entières ou en morceaux				
08.1.2.	Viande fraîche, volaille et gibier compris coupée fin ou hachée				
08.2	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux,				
08.2.1.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux non cuite				
08.2.1.1	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) non traités thermiquement, en pièces entières ou en morceaux				
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) et séchée en pièce entières ou en morceaux				
08.2.1.3	Viande, volaille et gibier compris, fermentée, transformée, en pièces entières ou en morceaux non cuite				
08.2.2.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux, traitée thermiquement				
08.2.3.	Viande, volaille et gibier compris, traitée thermiquement en pièces entières ou en morceaux				

08.3	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée				
08.3.1.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée non traitée thermiquement	5	10	10	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée non traitée thermiquement				
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier compris, saumurée (y compris salée) et séchée) non traité thermiquement				
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier compris, fermentée, transformée, coupée fin ou hachée non traitée thermiquement				
08.3.2.	Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée traitée thermiquement	5	10	10	
08.3.3.	Viande, volaille et gibier compris, congelée				
08.4	Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisse)	5	39	90	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.1.1.	Poisson frais				
09.1.2.	mollusques, crustacés et échinodermes frais				
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.1.	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.2.	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche enrobés de pâte à frire, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	5	40	100	Paprika dans la pâte, peut déjà être couverte par 6.6.
09.2.3.	Produits de la pêche hachés et en pâte, surgelés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.4.	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits				
09.2.4.2	mollusques, crustacés et échinodermes cuits	16	20	30	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
09.2.5.	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, y compris mollusques, crustacés et échinodermes	16	20	30	
09,3	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, y compris les mollusques, les crustacés et les échinodermes				
09.3.1.	Poisson et produits de la pêche, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, en marinade et/ou en gelée				
09.3.2.	Poisson et produits de la pêche, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure				
09.3.3.	Succédanés de saumon, caviar et autres produits à base d'œufs de poisson	10	50	150	

09.3.4.	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, autres que ceux des catégories 09.3.1 à 09.3.3	16	20	30	
09,4	Poisson et produits de la pêche, en conserve, y compris fermentés ou en boîte, y compris mollusques, crustacés et échinodermes				
10.1	Oeufs frais				
10,2	Produits à base d'oeufs				
10.2.1.	Produits à base d'œufs liquides				
10.2.2.	Produits à base d'œufs, surgelés				
10.2.3.	Produits à base d'œufs, séchés et/ou coagulés à chaud				
10.3	Œufs en conserve, y compris ceux conservés en base alcaline, salés et en boîte				
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., flans).	1	11	50	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, tels que molasses, autres que les produits de la catégorie 11.1.3				
11.4	Autres sucres et sirops (par exemple, xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)				
12.2.2.	Assaisonnements et condiments	1,75	30	350	
12.3	Vinaigres				
12.4	Moutardes	3	15	40	
12.5	Potages et bouillons	1,4	30	84	
12.5.1.	Potages et bouillons prêts à consommer, y compris en boîte, en bouteille et congelés	1,4	30	84	
12.5.2.	Préparations pour potages et bouillons	1,4	30	84	
12.6	Sauces et produits similaires	5	12	150	
12.6.1.	Sauces émulsionnées (par ex. mayonnaise, sauces pour salades)	1,4	30	84	
12.6.2.	Sauces non émulsionnées (par ex. ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	1,4	30	84	
12.6.3.	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	1,4	30	84	
12.6.4.	Sauce claire (par ex. sauce de poisson)	1,4	30	84	
12.7	Salades (par exemple, salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner (sauf les pâtes à tartiner à base de cacao et/ou noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	5	17	50	
12,9	Produits à base de protéine	4	4	4	
12.9.1.	Pâte de soja fermenté	4	4	4	
12.9.1.1	Boisson au soja	1	5	30	
12.9.1.2	Film de boissons à base de soja	4	4	4	
12.9.1.3	Autres produits protéiques à base de soja (y compris sauce de soja non fermenté)	4	4	4	
12.9.2.	Caillé de soja frais (tofu)				
12.9.3.	Caillé de soja semi déshydraté				
12.9.3.1	Caillé de soja semi déshydraté en sauce cuite épaisse				
12.9.3.2	Caillé de soja semi déshydraté frit				
12.9.3.3	Caillé de soja semi déshydraté, autre que les catégories 12.9.3.1 et 12.9.3.2				
12.9.4.	Caillé de soja déshydraté (kori tofu)				

12.9.5.	Autres produits protéiques	4	4	4	
12,10	Produits à base de soja fermenté				
12.10.1.	Sojas fermentés (par exemple, natto)				
12.10.2.	Caillé de soja fermenté (fromage de soja)				
12.10.3.	Pâte de soja fermenté (par exemple, miso)				
12.10.4.	Sauce de soja fermenté				
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exclusion de produits de la catégorie d'aliments 13.1)				
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants et réduction de poids				
13.5	Aliments diététiques (tels que: aliments de complément à usage diététique) autres que ceux des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6				
13.6	Suppléments alimentaires				
14.1.4.	Boissons aromatisée à base d'eau, y compris les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1	5	30	
14.1.4.1	Boissons aromatisées à base d'eau, gazeuses	1	5	30	
14.1.4.2	Boissons aromatisées à base d'eau, non gazeuses, y compris punches et poudres du type Kool-aid	1	5	30	
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour la préparation de boissons à base aromatisée d'eau	1	5	30	
14.1.5.	Café et succédanés, thés, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales ou de grains, à l'exclusion du cacao				
14.2.1.	Bière et boissons maltées				
14.2.2.	Cidre et poiré	1,3	2	10	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels				
14.2.4.	Vins (de produit autre que le raisin)	1	5	10	
14.2.6.	Spiritueux titrant plus de 15 pour cent d'alcool				
14.2.7.	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex., bière, vins et spiritueux du type boisson rafraîchissante, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	1	5	10	
15.0	Amuse-gueule prêts à consommer	2	33	100	
15.1	Amuse-gueule à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extrait de racines, tubercules, légumes secs et légumineuses)	2	33	100	
15.2	Fruits à coque transformés, y compris fruits à coque enrobés, seuls ou en mélange (avec, par exemple, des fruits secs)	2	33	100	
15.3	Amuse-gueule à base de poisson	2	33	100	
16.0	Aliments composites- aliments qui ne pouvaient être placés dans les catégories 01-15.				

[1] Note 4 Pour décoration, échantillonnage ou marquage du produit.

[2] Note 16 Utilisation dans les glaçages, enrobages ou décorations des fruits, des légumes, de la viande ou du poisson.

[3] Note 95 Pour utilisation dans le surimi et des œufs de poisson uniquement.

[4] Note X Pour un emploi dans le surinimi uniquement.

* mg/kg or mg/l, exprimé en tant que caroténoïdes totaux utilisant le facteur de conversion de 100,000 colorants unités = 7.2% de caroténoïdes totaux